

Réunion de bassin

Territoire du Lauragais

Etat des lieux et perspectives

Mercredi 2 Novembre à 18h00, salle des associations à Castelnaudary

Ordre du jour

1. Rappel des statuts des AAPPMA
2. Présentation des contextes
3. Typologie des milieux
4. Analyse des pressions sur le milieu
5. Les chantiers en cours depuis 2019
6. Le champs des possibles pour les AAPPMA

1. Rappel des statuts des AAPPMA

1. De détenir et de gérer des droits de pêche :

- sur les domaines public et privé de l'Etat ;
- sur les domaines public et privé de collectivités locales ;
- sur les domaines privés de propriétaires ;
- sur ses propres propriétés.

2. De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment :

- par la lutte contre le braconnage ;
- par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles ;
- par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité.

3. D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche. Ce plan doit être compatible avec le plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, conformément à l'article R. 434-30 du code de l'environnement.

4. De mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales, notamment par l'organisation de concours de pêche dans le respect de l'article L. 331-5 du code des sports.

5. D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.

6. De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.

7. De se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche.

2. Présentation des contextes

13 contextes :

- Le Fresquel
- Le Fresquel aval, confluence Aude
- Hers mort
- Ganguise
- Vixiège
- Alzeau-Dure
- Vernassonne
- Lampy
- Tenten
- Argentouire/Glande

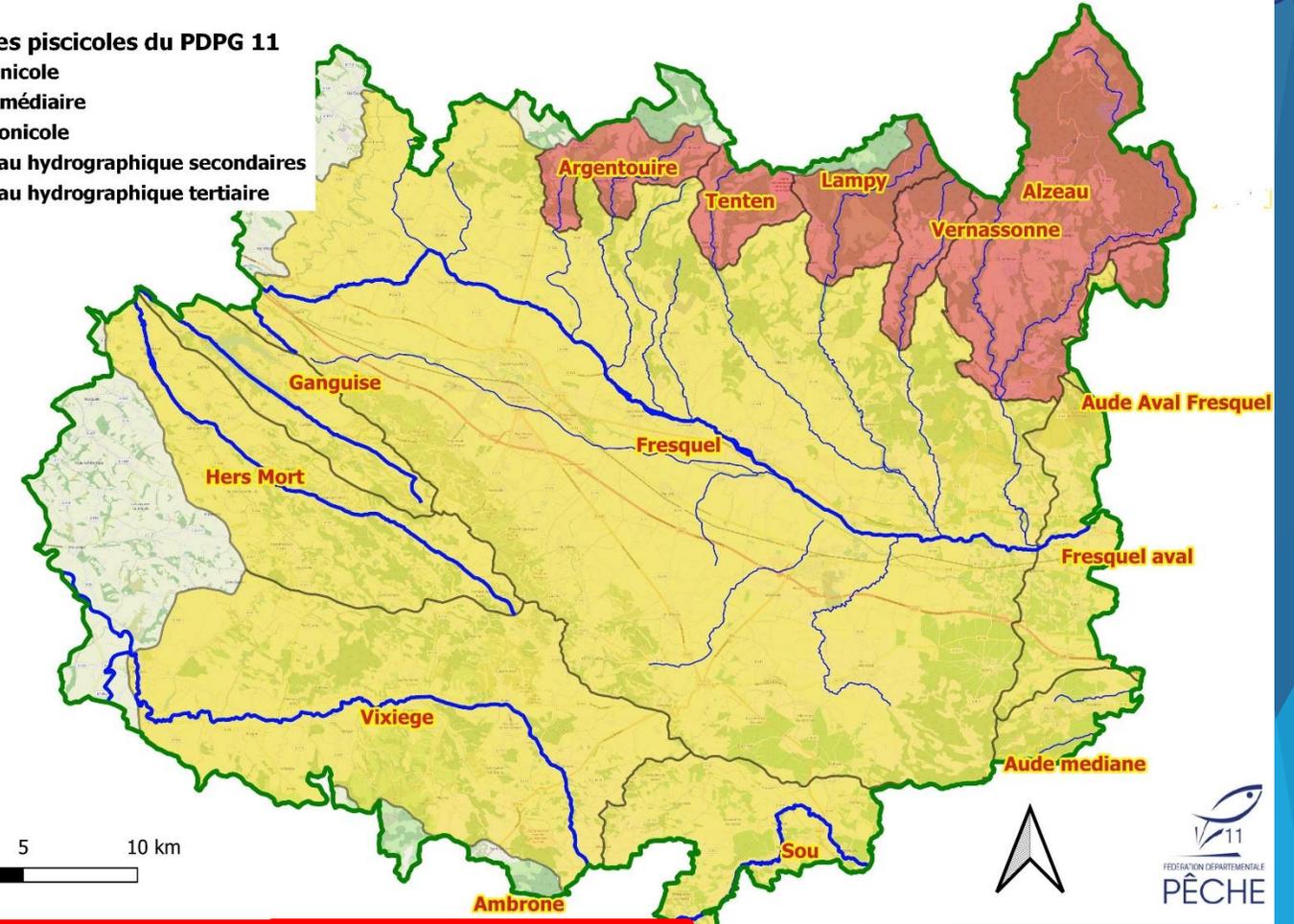
- Lac de Laprade
- Lac de La Galaube
- Bassin du Lampy
- Lac de la Ganguise

- Canal du midi

Domaines piscicoles associés au territoire du Bassin Lauragais

Domaines piscicoles du PDPG 11

- Cyprinicole
- Intermédiaire
- Salmonicole
- Réseau hydrographique secondaires
- Réseau hydrographique tertiaire



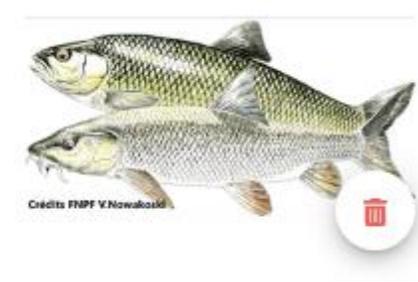
Domaine Salmonicole	Domaine Intermédiaire		Domaine Cyprinicole	
Zone à truites	Zone à ombres	Zone à barbeaux	Zone à brèmes	Zone à éperlan ou flet

3. Typologie des milieux

Domaine intermédiaire

- Le Fresquel
- Le Fresquel aval, confluence Aude
- Hers mort
- Ganguise
- Vixiège

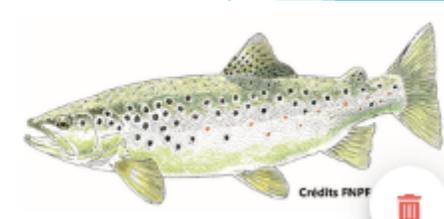
- Domaine: **Intermédiaire**
- Etat fonctionnel: **Très perturbé**
- Type de contexte: Cours d'eau
- Espèces repère: Barbeau commun, Chevaine, Goujon, Toxostome, Vairon, Vandoise rostrée
- Espèces cible: Anguille, Bouvière



Domaine salmonicole

- Alzeau-Dure
- Vernassonne
- Lampy
- Tenten
- Argentouire/Glande
- Lac de La Galaube
- Bassin du Lampy

- Domaine: **Salmonicole**
- Etat fonctionnel: **Très perturbé**
- Type de contexte: Cours d'eau
- Espèces repère: Truite commune
- Espèces cible: Ecrevisse à pieds blancs

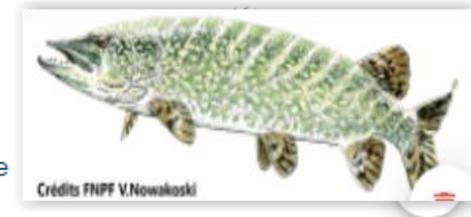


Domaine cyprinicole

- Lac de Laprade
- Lac de la Ganguise
- Canal du midi

Canal du Midi

- Domaine: **Cyprinicole**
- Etat fonctionnel: **Dégradé**
- Type de contexte: Canaux
- Espèces repère: Brochet
- Espèces cible: Anguille d'Europe, Black bass à grande bouche, Blennie



4. Analyse des pressions

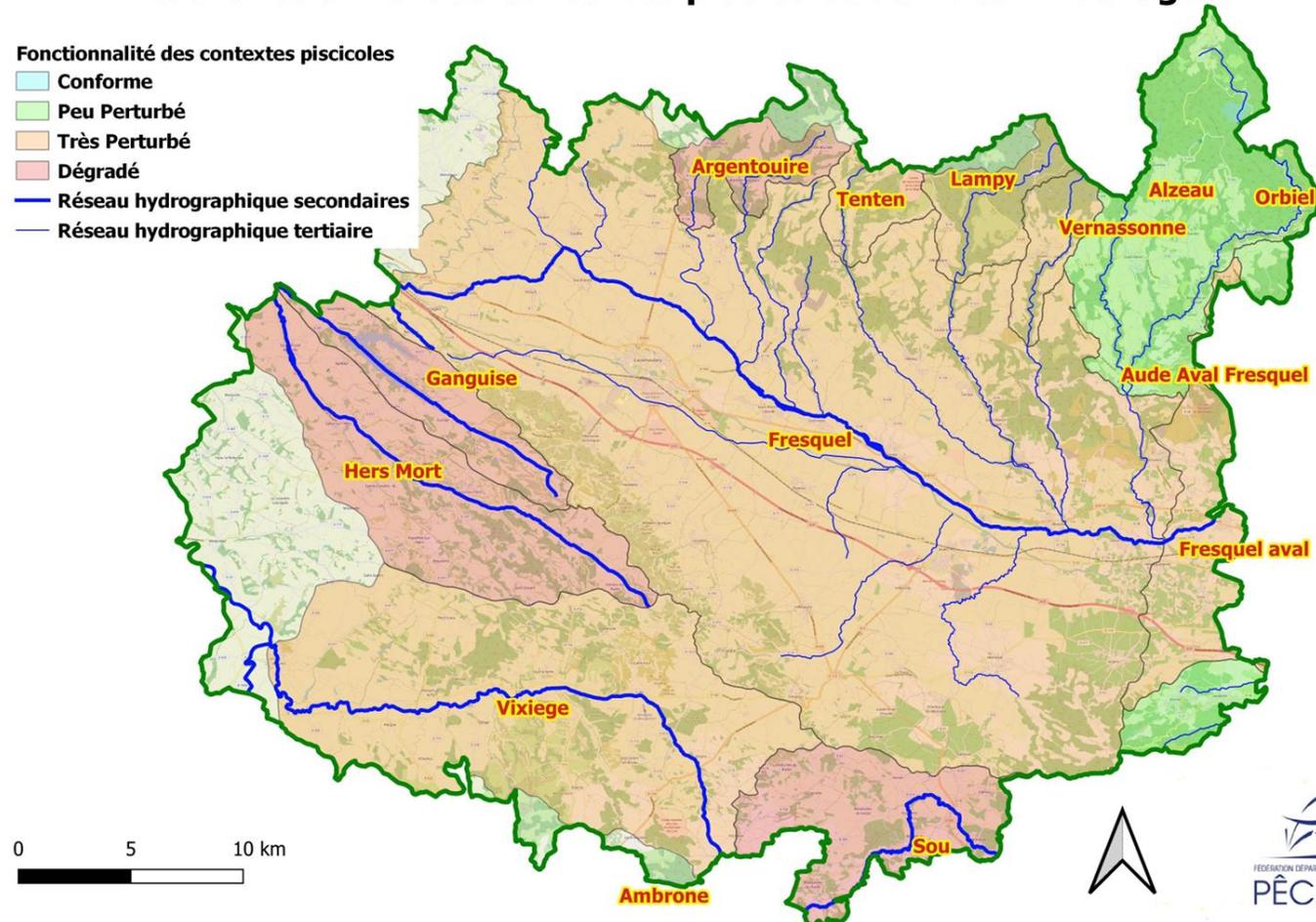
Listing des impacts identifiés au PDPG ayant une influence sur l'état fonctionnel du contexte :

- **Prélèvements en eau brute (agricole, navigation, vivrier...)**
- *Rejets domestiques non conformes*
- **Erosion et lessivage des sols**
- **Rejets industriels (distilleries, caves coopérative)**
- **Altération de la continuité écologique**
- **Extraction de granulats**
- **Travaux hydrauliques passés (curage, recalibrage, rectification de méandres...)**
- **Dérivation du cours d'eau**
- **Absence de ripisylve/état de la ripisylve dégradée**

Etat fonctionnel des contextes piscicoles du Bassin Lauragais

Fonctionnalité des contextes piscicoles

- Conforme
- Peu Perturbé
- Très Perturbé
- Dégradé
- Réseau hydrographique secondaires
- Réseau hydrographique tertiaire



5. Les chantiers en cours depuis 2019

- *Prélèvements en eau brute (agricole, navigation, vivrier...) : Participation active à l'ensemble des Comités de Gestion de l'Eau sous pilotage du Préfet. Effet direct : mesures de gestion visant à économiser la ressource dans le but de préserver la qualité de nos écosystèmes aquatiques*
- *Rejets domestiques non conformes : relation directes avec la DDTM et l'OFB pour une intervention des services de l'état*
- *Erosion et lessivage des sols : participation aux travaux du SAGE Fresquel pour le projet Fresqu'haie (implantation de haies sur le BV en zones agricoles prioritaires)*
- *Rejets industriels (distilleries, caves coopératives...) : Intervention auprès du procureur systématique dès mortalité piscicole observée. Elaboration d'un dossier technique de préjudice écologique appuyé par l'avocat de la Fédération.*
- *Altération de la continuité écologique*
- *Extraction de granulats*
- *Travaux hydrauliques passés (curage, recalibrage, rectification de méandres...)*
- *Dérivation du cours d'eau*
- *Absence de ripisylve/état de la ripisylve dégradée*

Partenariat avec le SMMAR et syndicats adhérents, suivi des opérations de restauration des milieux (avant/après). Accord cadre Agence de l'Eau=> suivi thermique, Indice Continuité Ecologique, Pêches d'inventaires, Proposition d'aménagement auprès des maîtres d'ouvrages

6. Le champ des possibles pour les AAPPMA

Les différents types d'aménagements possible en faveur du milieu



CREATION D'HABITATS PISCICOLES



CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES



RESTAURATION DE LA CONTINUITE
ÉCOLOGIQUE

Selon les objectifs plusieurs types d'aménagements sont possibles.

Ils sont tous compatibles et cumulables.

Ils concourent tous à l'amélioration de la qualité physique, chimique et biologique du cours d'eau



En contexte salmonicole, l'objectif est double :

- augmentation des capacités d'accueil du milieu
- Augmentation de l'attrait halieutique

Plusieurs options sont possibles selon le diagnostic posé et les problématiques identifiées :

- Secteurs banalisés par curage, rectification, canalisation => courant laminaire peu profond, vitesses homogènes, granulométrie peu variée, très peu d'habitat;
- Secteurs colmatés (limons/argiles) ou prédominance de sables fins => habitat favorable aux espèces très tolérantes/invasives, problématique sur frayères;
- Absence de la ripisylve ou végétation arbustive de berge => augmentation de la température de l'eau, perte d'habitat aux juvéniles en milieu racinaire, perte de nourriture pour la base de la chaîne trophique (invertébrés);
- Absence de sous-berges => perte en capacité d'accueil des géniteurs, zone de repos/refuge pour l'ensemble des espèces piscicoles



CREATION D'HABITATS PISCICOLES

Création de risbermes alternées



- Elles peuvent être minérales, végétales ou mixtes. Elles servent essentiellement à modifier les conditions d'écoulement dans le lit mouillé (augmentation des vitesses, réhausse de la lame d'eau, apport d'ombrage pour les techniques végétales et mixtes).

+ => effet immédiat sur les conditions d'écoulement en petite et moyenne rivière

- => nécessité d'intervenir avec un engin mécanique dans le lit du cours d'eau

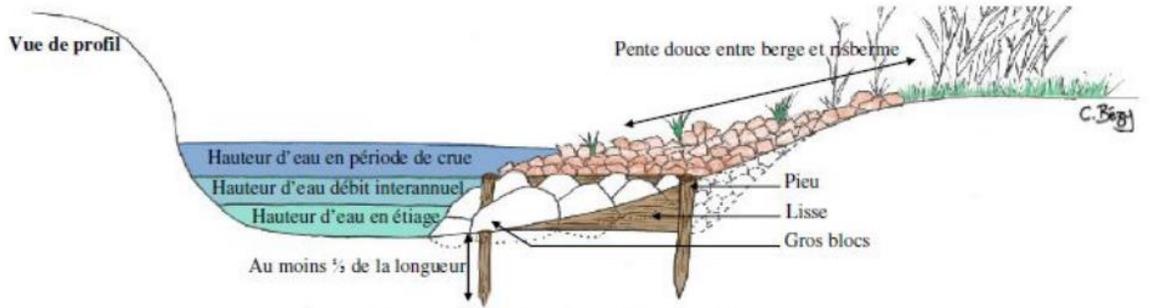
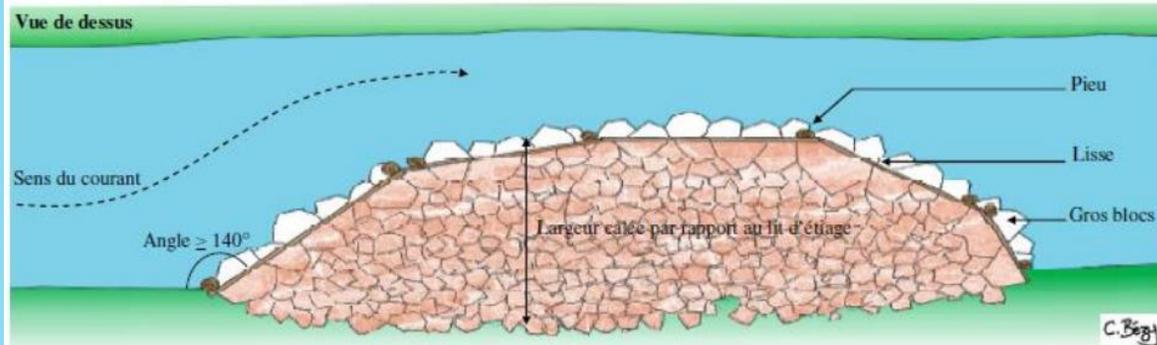


Figure n°31: Vue de profil d'une risberme



Source : BE X. HARDY -



CREATION D'HABITATS PISCICOLES

Création d'épis

- Techniques minérales ou végétales, l'objectif premier est de contraindre les écoulements. Les effets sont semblables à la risberme, formation d'une zone de dépôt à l'aval de l'épis avec potentielle végétalisation. Techniques de tressage ou de fascinage possible si emploi de techniques végétales.

+ => facile à mettre en œuvre en petit cours d'eau, action manuelle possible selon le site ou depuis la berge si mécanique
- => fragilité pendant les premiers mois de vie de l'ouvrage le temps du développement racinaire





CREATION D'HABITATS PISCICOLES

Pose de bloc en chenal

- **T**echnique minérale uniquement relativement simple. Modification instantanée des conditions d'écoulement autour du bloc posé. Possibilité d'une disposition en quiconque sur un linéaire important pour démultiplier l'effet sur un tronçon retenu. Augmentation locale de la rugosité avec dépôt de matériaux, disposition en chenal pour limiter le colmatage et limiter l'effet cache.

+ => modification des conditions d'écoulement et d'habitat à l'échelle micro, technique simple, efficace et robuste

- => nécessité d'intervenir avec un engin mécanique dans le lit du cours d'eau

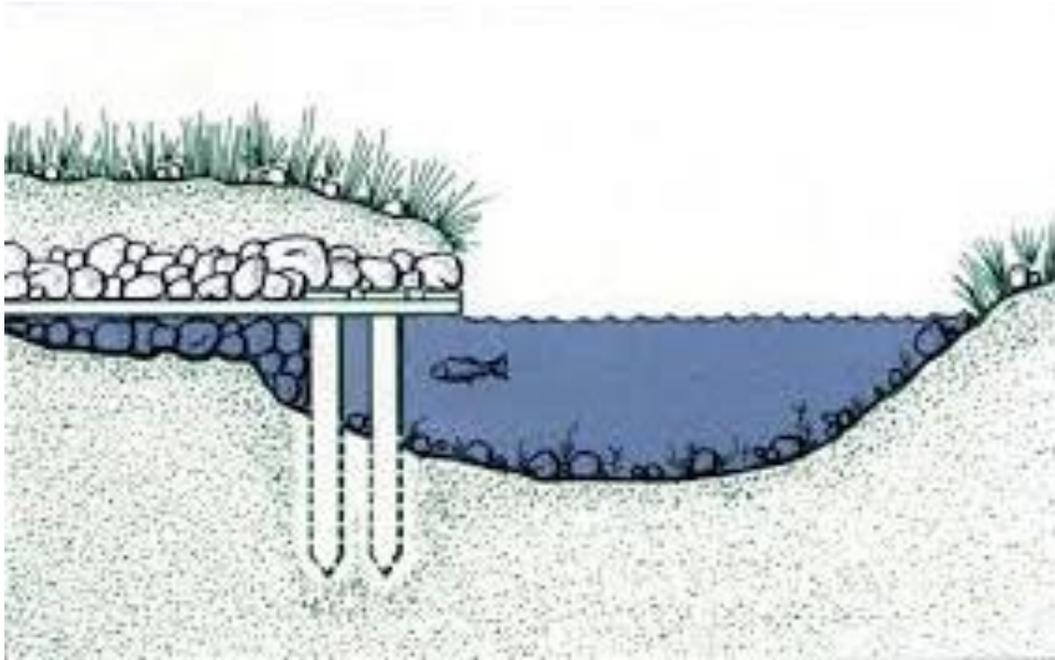




CREATION D'HABITATS PISCICOLES

Création de sous-berges

- Technique végétale plus complexe qui nécessite une petite phase de terrassement en berge. Le choix du site est primordial avec des vitesses pas trop élevées et une profondeur moyenne de plus de 20 cm.
- + => **modification des conditions d'écoulement et d'habitat à l'échelle micro, technique simple, efficace et robuste**
- => **nécessité d'intervenir avec un engin mécanique dans le lit du cours d'eau**





CREATION D'HABITATS PISCICOLES

Création de radeaux végétalisés

- Technique végétale relativement simple à mettre en œuvre. Idéale sur des plans d'eau de taille moyenne (de 1 à 10 Ha) dont le relief est relativement plat, sans structure clairement identifiée.
- + => **Création d'habitat pour l'ensemble des espèces inféodés aux milieux lacustre.**
- => **nécessité de vérifier la reprise végétale régulièrement**





CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES

Création de frayère à truite

- Aménagement rustique, apport de gravier roulé entre 20 et 50 mm de diamètre moyen. Nécessité de repérer les sites au préalable afin de s'assurer des accès
- + => **technique simple, efficace et peu onéreuse avec mise en place manuelle ou mécanique**
- => **Fonctionnement très dépendant de l'hydrologie, risque de colmatage**





CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES

Création de frayère à black-bass

- Aménagement rustique peu encombrant
- + => facile à mettre en œuvre et peu gênant vis-à-vis de la navigation dans le canal du midi
- => nécessité de vérifier le degré de colmatage avant l'arrivée des géniteurs





CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES

Création de frayère à Perche, Sandre, Cyprinidé

- Aménagement rustique peu encombrant
- + => facile à mettre en œuvre et peu gênant vis-à-vis de la navigation dans le canal du midi, favorable aux percidés comme aux cyprinidés
- => nécessité de vérifier le degré de colmatage avant l'arrivée des géniteurs





CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES

Création de frayère à brochet

- Aménagement plus fragile à base de fibres synthétiques ou aiguilles de pin/genet
- + => facile à mettre en œuvre et peu gênant vis-à-vis de la navigation dans le canal du midi,
- => risque de vol élevé pour le synthétique,

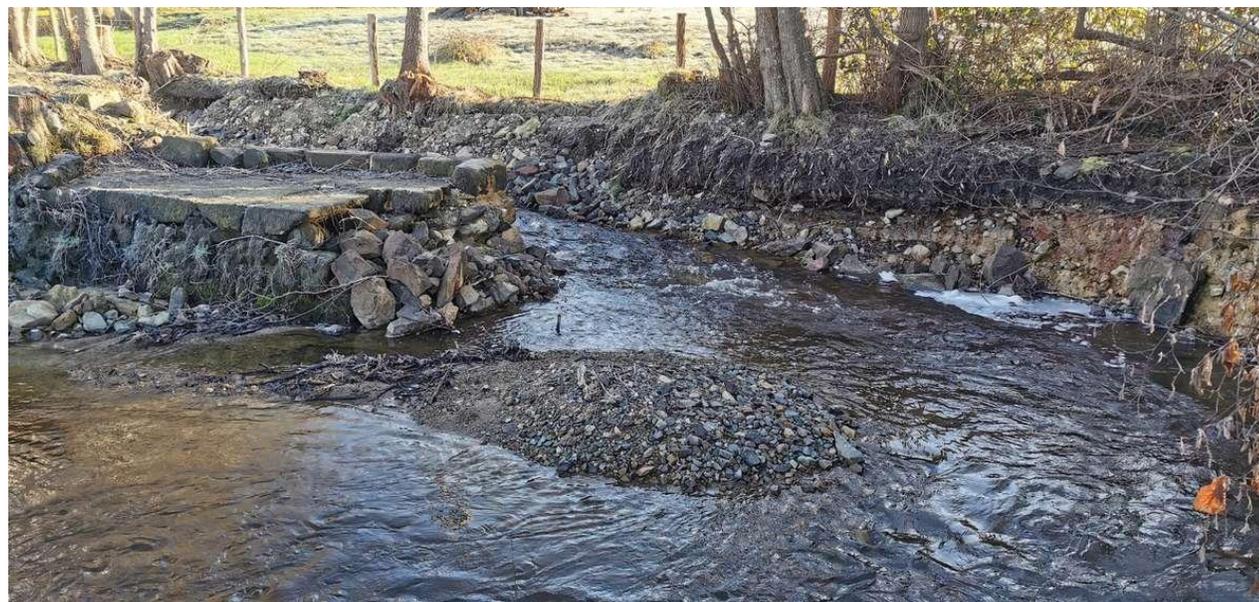


Restauration de la continuité écologique

- Aménagement plus ou moins conséquent d'un seuil transversal en cours d'eau dont la présence impacte à la fois le déplacement des espèces aquatiques et des sédiments vers l'aval;
- Intervention sur des ouvrages souvent de faible ampleur pour une reconnexion de secteurs favorables à la reproduction (ruisseaux pépinières);
- La complexité administrative, réglementaire et technique doit être maîtrisée pour se cantonner à des projets facilement réalisables avec le soutien technique et financier de la FD11



Restauration de la continuité écologique



Restauration de la continuité écologique

- Sur des projets plus complexes, l'AAPPMA peut jouer un rôle de facilitateur grâce à sa proximité locale des riverains: analyse de la propriété, échanges avec le maire, vérification du cadastre...
- Soutien technique, administratif et financier (portage FD 11) sur des opérations plus lourdes. Exemple du seuil de Gesse.
- Selon configuration du site et scénario retenu, plusieurs sources de financement disponibles...

